



## Samuel Tilman, réalisateur

« Je conteste l'interprétation de l'Onem du droit d'auteur »

Il n'aime pas le mot, mais Samuel Tilman a un certain « succès » artistique. Il a tourné huit films « dont quatre ou cinq sont toujours diffusés en télévision », et il vient de traverser une période faste de quatre à cinq années où il a pu enchaîner pas mal d'activités rémunérées. Son film *Une part d'ombre* a été vendu dans « une dizaine de pays » et « il est déjà sorti dans quatre à cinq de ces pays, c'est un film qui – pour un premier film – a déjà une belle vie ». Mais la réussite d'un premier long-métrage n'est pas une garantie de succès pour le deuxième, et en ce moment Samuel entre à nouveau « dans une période un peu plus fragile puisque je suis en développement d'un spectacle, de deux nouveaux films et, jusqu'à présent, je n'ai pas reçu d'aide à l'écriture pour mon nouveau film ».

### Toujours bien tombé

Le voilà donc parti pour deux années environ de travail qui ne sera pas directement rémunérable – écriture, création, démarches diverses – pour lesquelles Samuel a besoin de couverture sociale. Ce docteur en histoire (ULB) est inscrit au chômage depuis 2004, il y bénéficie du statut d'artiste et c'est heureux car, même si la carrière d'artiste de Samuel se porte bien, il est loin d'avoir pu gonfler son bas de laine. Car de quelle masse de revenus parle-t-on ? En dix ans, Samuel Tilman a perçu des rémunérations de contrat de travail, des droits d'auteur et des indemnités de chômage qui forment – au total – un revenu moyen de 1.500 euros net par mois. Vous avez bien lu : l'équivalent du revenu net d'un chef de rayon chez Delhaize. Cela fait dix ans que ça dure. Et Samuel est très loin d'être l'artiste le moins bien payé de sa profession : dans la période de dix ans prise en compte, il a notamment eu la chance de travailler presque un an sous contrat pour France 2, « ce qui est rarissime, note-t-il, parce que je bénéficiais d'un budget d'émission de prime time ».

Autre particularité positive : Samuel reconnaît être « toujours tombé sur des gens bienveillants à l'Onem », son statut d'artiste n'y a jamais été remis en cause et il n'a jamais été convoqué pour « activer » ses recherches d'emploi. Bref, à la différence de nombreux autres artistes, il n'a jamais connu de problème à l'Onem.

Jusqu'à très récemment. A partir de 2014, lorsqu'un artiste

touche plus de 4.362 euros annuels de droits d'auteur (un plafond fixé par l'article 130 de l'AR de novembre 1991 organisant le chômage), l'Onem va exiger de l'artiste le remboursement des allocations de chômage (à concurrence du dépassement du plafond des droits d'auteur). Plus question de cumuler les deux revenus. « L'Onem me demande aujourd'hui de rembourser environ 5.000 euros pour une année de chômage, constate Samuel. Mais ils étudient une période de trois années et pourraient finir par me demander un remboursement d'environ 15.000 euros. »

Est-ce normal ? Non. Aujourd'hui, un chômeur lambda qui perçoit par ailleurs les loyers des appartements dont il est propriétaire cumule sans difficulté les deux types de revenus. De même pour un chômeur dont le compte titre est bien garni : il perçoit sans difficulté chômage et dividendes. Le patrimoine n'a pas d'impact sur le droit au chômage.

Or le droit d'auteur n'est rien d'autre que le patrimoine d'un artiste, dont ses enfants bénéficieront d'ailleurs jusqu'à 70 ans après sa mort. En refusant leur cumul avec des allocations de chômage, l'Onem interprète donc le droit de manière discriminatoire. D'ailleurs, d'autres administrations comme l'ONSS et le SPF Finances ne considèrent pas les droits d'auteur comme des revenus professionnels. Et les avocats de Samuel ont d'autres arguments sous la pédale : lorsque des cotisations sociales ont été payées sur une partie des revenus – ce qui est le cas des droits de diffusion, qui résultent d'activités salariées réalisées hors période de chômage – elles sont exonérées de la législation sur le chômage, une position confirmée par la Cour de cassation.

Samuel est donc monté au front, et a dû se résoudre – comme nombre d'artistes – à assigner l'Onem en justice. ■

A.L.

« L'Onem me demande de rembourser environ 5.000 euros pour une année de chômage »

## Arnaud Bronsart, acteur « 218 euros par mois, je ne peux plus... »

Arnaud, c'est un physique, et votre rétine l'a probablement déjà imprimé. Il a tourné dernièrement dans la saison 3 d'*Ennemi public*, dans la série *Papa ou Maman*, il vient d'achever le tournage du film *Les Vêtos* avec Clovis Cornillac. Vous l'avez peut-être vu dans la série flamande *Salamander*, et il garde un excellent souvenir de Benoît Poelvoorde et Benoît Mariage avec lesquels il a tourné *Cow-Boy* en 2005. Car, oui, Arnaud Bronsart, sorti du Conservatoire de Bruxelles en 2004, c'est déjà quinze ans de cinéma et TV, une trentaine de rôles dont certains lui ont valu le strass d'une certaine gloire : l'an dernier, il endossait un smoking pour soutenir *Even Lovers get the Blues*, le film de Laurent Micheli nommé meilleur premier film aux Magritte 2018 et dans lequel il joue le rôle de Louis.

### Smoking et CPAS

Mais ce jour-là, lorsqu'il croise à la soirée des Magritte des politiciens eux aussi vêtus de smokings, il sait qu'il a perdu depuis plus d'un an son droit au chômage. Pour vivre et assumer le coût de ses déplacements et castings, il perçoit alors en tout et pour tout 218 euros mensuels du CPAS d'Oupeye. 218 euros dont sont retirés le moindre cachet, la moindre prestation artistique qu'il parvient à décrocher. Bref, vous avez sans doute déjà partagé une soirée télévisée avec Arnaud Bronsart, chacun de son côté du téléviseur, mais vous ne savez pas comment il

vit : « A chaque fin de mois, explique Arnaud, je dois fournir au CPAS d'Oupeye mes extraits de comptes bancaires. Tout ce qui est en positif, ils me demandent de le justifier. Si je gagne 300 euros sur un tournage, ils me retirent l'aide du CPAS : leur aide n'est pas cumulable avec d'autres rentrées. »

Malgré des tournages en pagaille – il a commencé à tourner en professionnel avant même la fin du Conservatoire – jamais Arnaud n'a pu décrocher à l'Onem son statut initial d'artiste. « Je ne savais pas à l'époque qu'il fallait travailler et cotiser autant de jours, etc. On n'est pas du tout formé à cela dans les écoles d'art. On doit l'apprendre sur le tas, le droit social, le droit fiscal, etc. »

« A l'Onem, les artistes sont considérés comme des chômeurs. Tous les six mois, on doit fournir des dossiers de lettres de candidature spontanées – alors que je cours les castings ! Ce sont des tortionnaires administratifs, et je pense que c'est leur véritable objectif : détourner les artistes de leur finalité artistique pour les faire entrer dans une case administrative. Je n'ai jamais eu d'interlocuteur bienveillant à l'Onem. »

L'année 2016-2017 est celle où Arnaud décroche le plus de contrats, travaille le plus. Il est à un doigt de décrocher son statut d'artiste. Mais il est né en 1980 et – patatras ! – passé 36 ans, les règles de chômage se durcissent encore. Arnaud va perdre ses droits début 2017, le 9 janvier exactement. Il se retrouve au CPAS. L'un des moments les plus durs de sa car-

rière s'est produit en mai de cette année-là, alors qu'il termine *Retrospekt*, de Esther Rots, film qui sera sélectionné au Festival international de Toronto 2018 : une lettre du CPAS proposant la distribution de colis alimentaires. « Là, j'ai su que j'avais atteint le fond du seau. » Tout ce à quoi il a eu droit jusqu'aujourd'hui est un revenu annuel d'intégration de 2.616 euros à diviser en douze mois.

### « Je ne vais pas lâcher ! »

Mais Arnaud est un fighter. « C'est là que c'est énorme : j'ai des tournages pendant que je suis au CPAS, je vais aux Magritte pendant que je suis au CPAS ! C'est là que tu te rends compte de l'absurdité de tout cela et tu deviens amer. Avec 218 euros en poche que tu utilises pour les frais de casting – les trains, les photos de pressbook, cela demande beaucoup d'argent – tu ne sors plus, tu ne vois plus grand monde, tu te focalises exclusivement sur ta rage de sortir la tête de l'eau. Car je ne lâche pas le cinéma, je ne veux pas lâcher ! »

Arnaud ne s'est jamais marié, n'a jamais conclu d'emprunt, il s'est toujours rendu disponible pour le cinéma – et cela ne va pas changer. « Je commence à y arriver. Le métier d'acteur est un marathon, il faut tenir tête ! Tu fais parfois trente ou quarante castings pour décrocher un seul rôle. »

C'est alors que la vie d'Arnaud devient incroyable : 218 euros par mois, il ne peut plus

« On n'est pas formé à cela dans les écoles d'art : droit social et fiscal, on apprend sur le tas »

le supporter. D'ailleurs, les employés du CPAS d'Oupeye ne comprennent pas ce qu'Arnaud fait dans leurs bureaux, lui qui s'active en permanence. Et ils lui proposent une porte de sortie : à partir de la semaine prochaine, Arnaud va devenir « ouvrier horeca » au Mad Café, rue Fabry à Liège. Une réinsertion sociale sous statut d'article 60 », jusqu'à ce qu'il retrouve ses droits au chômage. Arnaud compte y multiplier les heures supplémentaires, accumuler les congés et continuer ainsi à se rendre disponible pour de nouveaux castings, de nouveaux tournages.

Si vous passez par Liège, allez le saluer, l'encourager. Il vous parlera peut-être de son récent tournage dans *Les Vêtos* de Julie Manoukian, aux côtés de Clovis Cornillac. « Un acteur très accessible, qui a des épaules et qui pourtant te laisse essayer des choses, te laisse aller dans des impros. C'est du bonheur... »

Et là, en lisant dans ses yeux, vous comprendrez qu'il va y arriver. ■

ALAIN LALLEMAND



Samuel Tilman : « Je conteste la vision Onem du droit d'auteur. »

© DR.